

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE
PORTANT APPROBATION DU DOSSIER D'ETUDES SOCIO-ECONOMIQUES DU BATIMENT MITTERRAND**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU 31 MAI 2024,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu la Délibération du Conseil d'Administration 2023-01-13-04 portant sur l'approbation du projet de restructuration du bâtiment Mitterrand ;

Vu les statuts de l'UCA ;

PRESENTATION DU PROJET

Le bâtiment Mitterrand de plus de 11 000 m² datant des années 60 accueille actuellement l'Ecole de Droit de Clermont-Ferrand.

Le projet sur ce bâtiment concerne la restructuration et la rénovation dans sa totalité afin d'obtenir des économies d'énergie notoires.

Aujourd'hui considéré comme « passoire énergétique », ce bâtiment n'a fait l'objet d'aucune rénovation depuis son inauguration. L'objectif est d'intégrer ce bâtiment dans le respect du Décret Tertiaire.

D'après les premières études, nous pouvons espérer jusqu'à 40 % d'économie d'énergie.

Ce projet s'inscrit dans les directives de la Direction de l'immobilier de l'Etat visant à rénover le parc immobilier national.

Cette opération sera conclue sous la forme d'un marché global de performance pour un montant estimé de 30 millions d'euros, toutes dépenses comprises et en tenant compte de la phase maintenance des locaux.

La présente délibération a pour objet l'approbation du dossier d'études socio-économiques établi sur la base de la circulaire du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche du 16 Juillet 2020.

Vu la présentation de Monsieur le Président de l'Université Clermont Auvergne ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

D'approuver le dossier d'études socio-économiques du bâtiment Mitterrand ;

D'approuver les différents dossiers modifiés liés au projet ;

De donner délégation au Président de l'Université pour approuver les marchés liés à cette opération ;

D'autoriser le Président de l'Université à signer les dossiers de demande et les conventions liées aux recettes du projet.

Membres en exercice : 41

Votes : 28

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Le Président,

Mathias BERNARD